

8.1 Méthodes utilisées pour éclairer les délibérations et les recommandations des commissaires

L'une des cinq caractéristiques souhaitables pour les commissions mondiales (voir la **section 1.1** pour la liste complète) est que la commission soit habilitée par l'utilisation de méthodes systématiques et transparentes pour examiner les données probantes (par exemple, l'analyse des données et les synthèses de données probantes) qui ont éclairé les délibérations sur les sections (par exemple, des infographies, des tableaux et des zones de texte) et des recommandations.

Nous avons utilisé trois principaux types de méthodes pour éclairer les délibérations et les recommandations des commissaires :

- examiner les synthèses de données probantes existantes sur les nombreux sujets abordés par la Commission sur les données probantes (dont la recherche a été menée par Kaelan Moat et qui était particulièrement importante pour les **sections 3.3 à 3.6 et 4.11**) ou, en leur absence, des études primaires ou des rapports et articles clés (dont la recherche a été menée par John Lavis et Kaelan Moat et qui était particulièrement importante pour les **sections 1.1, 1.6, 1.7, 2.1, 2.3, 2.4, 3.1, 3.7, 4.2, 4.5, 4.7, 4.8, 4.9, 4.12, 4.13, 5.1 à 5.4, 6.1 et 6.2**)
- analyser les commissions mondiales traitant des défis sociétaux qui ont publié des rapports depuis le 1^{er} janvier 2016 ou qui sont en cours (analyses qui ont été dirigées par Kartik Sharma et soutenues par Hannah Gillis et qui ont abouti aux **sections 1.1, 2.5, 3.8 et 4.15**, et qui ont éclairé les analyses de John Lavis et qui a donné lieu aux **sections 7.1 et 7.3**)
- analyser deux répertoires de synthèses de données probantes (analyses qui ont été dirigées par James McKinlay et Cristian Mansilla et qui ont abouti à la **section 4.5**).

La sélection d'exemples tout au long du rapport était basée sur la riche expérience des commissaires et du personnel du secrétariat.

La recherche de synthèses de données probantes existantes s'est d'abord concentrée sur les répertoires les plus appropriés pour les synthèses de données probantes, puis sur les bases de données bibliographiques plus générales et Google. Lorsque des synthèses de données probantes pertinentes n'ont pas pu être trouvées, la recherche d'études primaires, ainsi que de rapports et d'articles marquants, s'est concentrée sur les bases de données bibliographiques générales et Google. Les rapports marquants comprenaient ceux produits par :

- des organismes mondiaux permanents qui ont publié des rapports ponctuels spécifiquement axés sur l'utilisation de données probantes pour relever les défis sociétaux, tels que le Rapport sur le développement dans le monde 2021 qui traitait de l'analyse des données (au moins en partie)
- des commissions nationales et infranationales spécifiquement axées sur l'utilisation des données probantes pour relever les défis sociétaux, telles que la Commission de l'ère Obama sur l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes (et le mémorandum présidentiel et le mémorandum du Bureau de la gestion et du budget connexes et plus récents de l'ère Biden). (1)

Des synthèses de données probantes supplémentaires et des études primaires, ainsi que des rapports et des documents marquants, ont été identifiés par les commissaires et le personnel du secrétariat. Une recherche ciblée de définitions des formes sous lesquelles les données probantes sont généralement rencontrées a abouti à la **section 4.2**, une analyse thématique des discussions sur une liste de diffusion en ligne concernant les produits « vivants » de données probantes a éclairé la **section 4.7**, une étroite collaboration avec un commissaire autochtone (Daniel Iberê Alves da Silvas) a abouti à la **section 4.10**, le rôle de participant-observateur de nombreux membres du personnel du secrétariat a éclairé la **section 4.13**, et une analyse récemment achevée par un membre du personnel du secrétariat (Kartik Sharma) a abouti à la **section 5.5**.

La recherche concernant les commissions mondiales (ou les organisations qui se réunissent, agissent en tant que secrétariat et/ou financent des commissions) a impliqué une combinaison d'entretiens avec des informateurs clés (y compris des commissaires, d'autres personnes bien informées et les partenaires du réseau COVID-19 Evidence Network to support Decision-making (COVID-END), ainsi que des recherches sur Google, des recherches bibliographiques et des revues de sites Web. À partir de cette « population » de commissions, nous avons délibérément échantillonné les commissions en utilisant trois critères d'inclusion :

- celles ayant une portée mondiale (par exemple, non régionale, nationale ou infranationale), et notons que nous avons exclu les panels de lignes directrices, les processus Delphi modifiés et les processus de négociation de traités
- celles ayant les rapports les plus récents qui ont été publiés le ou après le 1^{er} janvier 2016 (c'est-à-dire le début de l'ère des Objectifs de développement durable)

- celles ayant fait des recommandations sur lesquelles les acteurs clés de la société peuvent donner suite (par exemple, pas seulement des recommandations par et pour les chercheurs ou les bailleurs de fonds de la recherche).

Pour les 73 commissions Lancet terminées, nous en avons exclu 16 en raison d'un manque de portée mondiale, 20 en fonction de la date de publication de leur rapport et 26 en raison d'un manque de lien avec au moins un Objectif de développement durable non lié à la santé. Nous avons également identifié trois commissions Lancet en cours dans le rapport de la Commission de réforme pour la résilience. Nous avons maintenu une liste des rapports quasi pertinents (ceux qui répondaient partiellement, mais pas entièrement à nos critères d'inclusion). Nous avons peut-être manqué des commissions mondiales qui utilisaient le nom de « personnes éminentes » dans leur titre parce que ce terme ne faisait pas partie de notre recherche initiale.

Nous avons extrait et analysé des données sur les 54 commissions mondiales (48 terminées, une qui avait publié un rapport, mais pas encore son rapport final et cinq en cours) et leurs 70 rapports pour préparer quatre sections et en informer une autre :

- commissions par caractéristiques souhaitables des commissions (**section 1.1**)
- rapports des commissions par types de défis (**section 2.5**)
- rapports des commissions par types de décideurs (**section 3.8**)
- rapports des commissions par formes de données probantes (**section 4.15**)
- recommandations (**section 7.1**).

Pour cette dernière section, nous avons mené une analyse thématique pour identifier les recommandations des commissions achevées qui pourraient être approuvées ou renforcées, et pour identifier les recommandations provisoires des commissions actives (ou des signaux sur les recommandations probables) qui pourraient être approuvées ou renforcées et/ou élaborées en concertation avec eux. Pour toutes ces sections, nous nous sommes concentrés sur ce qui a été signalé (ce qui peut ne pas refléter ce qui a été réellement fait). Des détails supplémentaires sur la façon de recenser les recommandations sont disponibles sur demande. Nous n'avons pas mené d'entrevues ni examiné de sites Web. Une liste des commissions mondiales et de leurs rapports est fournie en annexe (**8.8**).

Deux approches ont été utilisées pour obtenir la contribution des commissaires lors de la rédaction des recommandations :

- une analyse thématique des recommandations de toutes les commissions mondiales ayant publié des rapports depuis le 1er janvier 2016 qui ont identifié des recommandations qui traitent de problèmes similaires à ceux de la Commission sur les données probantes (qui étaient au cœur de la **section 7.1**)
- une liste de recommandations potentielles qui ont émergé lors des appels et des échanges par courriel avec les commissaires, des conseillers et d'autres parties prenantes.

Plusieurs formats ont été proposés aux commissaires, qui pouvaient être choisis individuellement ou en combinaison :

- des recommandations (ou appels à l'action), chacune dirigée vers une ou plusieurs catégories spécifiques d'acteurs, décrivant la ou les actions qui doivent être prises et précisant un calendrier sur lequel elles doivent être prises (c'est-à-dire en utilisant une « feuille de route »)
- un projet de résolution pour examen par l'ONU, le G20 ou une autre organisation multilatérale
- une législation modèle qui pourrait être adaptée par les décideurs gouvernementaux (comme le Foundations for Evidence-Based Policy Act de 2018 ou l'Evidence Act aux États-Unis)
- un accord ou une charte que les gouvernements, associations et autres partisans peuvent signer.

Ayant opté pour un format de recommandations, les commissaires ont fourni plusieurs séries de commentaires sur les recommandations préliminaires:

- de brèves discussions lors des appels téléphoniques de septembre, octobre et novembre avec les commissaires
- trois séries de sondages en ligne, dont la première a conduit à un changement dans la formulation de chaque recommandation (chaque recommandation étant initialement formulée sous la forme d'une seule phrase, puis ensuite formulée avec un bref « titre » puis un ensemble de points qui développent le titre).